

MODALITÉS DE PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

-EDUSS BELGIQUE ET CESI IRUN

- 2110€, par virement bancaire uniquement, le 1er juillet 2021
- 1800€ par virement bancaire uniquement, RIB UCM, à partir du 1er septembre 2021
- 5270€ par virement bancaire uniquement, le 1er septembre 2021
- 3162€ par virement bancaire uniquement, le 31 Janvier 2022

- CIEFM CHAVES

- 1680€, par virement bancaire uniquement, RIB CIEFM le 1er juillet 2021
- 4450€ par virement bancaire uniquement, RIB CIEFM le 1er septembre 2021
- 4070€ par virement bancaire uniquement, RIB CIEFM le 31 Janvier 2022

Chaque étudiant recevra dans un délai de 15 jours avant date de paiement, et à l'adresse mail communiquée lors de son inscription, la facture EUROPE EDUSS correspondant au versement dû sur les frais de scolarité.

Les coordonnées de paiement du partenaire UCM seront disponibles sur la plateforme intranet UCM après l'enregistrement administrative de l'étudiant.